Destinataires : Chefs d'État, ministères de la Santé et ministères des Finances

Date : Samedi 12 décembre 2026

Objet : Investir dans la couverture sanitaire universelle pour répondre aux besoins des personnes âgées et défendre leurs droits

Excellences, Messieurs les Chefs d'État, Ministres de la Santé et Ministres des Finances,

À l'occasion de la journée de la couverture sanitaire universelle (CSU), nous vous écrivons pour vous demander d'investir d'urgence dans la CSU et de prendre des mesures afin qu'elle réponde aux besoins et respecte les droits des personnes les plus vulnérables, y compris les personnes âgées.

Les personnes âgées figurent parmi celles qui ont le plus besoin de services de santé et de soins, mais sont souvent laissées pour compte dans l'accès aux soins.

Le Rapport mondial de suivi de la CSU 2025 de l'Organisation mondiale de la santé et du Groupe de la Banque mondiale indique que 4,6 milliards de personnes – plus de la moitié de la population mondiale – n'avaient toujours pas accès aux services de santé essentiels en 2023, tandis que 2,1 milliards étaient confrontés à des difficultés financières lorsqu'ils payaient aux-mêmes les services et les produits dont ils avaient besoin. Les adultes de plus de 60 ans sont confrontés à des taux plus élevés de dépenses de santé importantes à leur charge, et les ménages composés exclusivement de personnes âgées figurent parmi les plus à risque. Ces coûts s'additionnent pour les personnes âgées vivant avec de multiples maladies chroniques ou ayant besoin de soins et de soutien à long terme, qui doivent payer successivement, souvent pendant de nombreuses années, les consultations, les médicaments, les produits d'assistance et les soins. Les médicaments représentent à eux seuls plus de la moitié des dépenses de santé non prises en charge dans la plupart des pays. Les personnes âgées sont également confrontées à des obstacles supplémentaires dans l'exercice de leur droit à la santé, notamment ceux liés à la disponibilité, à l'accessibilité, à l'acceptabilité et à la qualité des services de santé et de soins, ainsi qu'à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge dans leur financement, leur conception et leur prestation.

La couverture sanitaire universelle ne peut être atteinte sans répondre aux besoins d'un nombre croissant de personnes âgées dans le monde et défendre leurs droits.

D'ici 2030, 1,4 milliard de personnes seront âgées de 60 ans ou plus, pour atteindre 2,1 milliards d'ici 2050, soit 22 % de la population mondiale. Pourtant, la majorité des systèmes de santé et de soins dans le monde ne sont toujours pas préparés à répondre aux besoins plus complexes des personnes âgées et à fournir des services intégrés, centrés sur la personne et basés sur la communauté, qui favorisent le vieillissement en bonne santé pour tous.

Le rapport à mi-parcours de 2026 sur la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé a révélé qu'un pays déclarant sur trois (33,8 %) dispose de très peu ou pas de ressources dédiées aux soins de longue durée, que seulement un peu plus de la moitié (56,7 %)

dispose d'une politique nationale en matière de soins de longue durée et que moins d'un sur quatre (22,7 %) est en mesure de suivre la santé des personnes âgées au fil du temps. Seuls 54 % des 194 pays interrogés par l'OMS en 2021 ont signalé une disponibilité générale de 11 médicaments essentiels pour les maladies non transmissibles, qui sont plus courantes à un âge avancé.

Investir dans la CSU peut nous aider à vivre plus sainement à mesure que l'espérance de vie augmente.

Investir dans la CSU est essentiel pour promouvoir la santé et le bien-être, assurer le développement social et économique et construire des sociétés résilientes et équitables qui répondent efficacement en temps de crise. À mesure que les populations vieillissent, l'investissement dans la CSU peut également nous aider à vivre plus longtemps, plus sainement. Pourtant, aujourd'hui, nous constatons un écart croissant entre l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé, ce qui entraîne une plus grande proportion de personnes qui vivent en mauvaise santé ou sont handicapées.

Pour tirer parti des avantages du vieillissement en bonne santé pour les personnes, les systèmes et les sociétés, nous devons investir dans la CSU adaptée à un monde vieillissant.

En 2023, les Chefs d'État et de Gouvernement se sont engagés à accélérer les progrès en faveur de la CSU. La déclaration politique de la CSU engageait également les gouvernements à *« intensifier leurs efforts pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et des programmes qui favorisent un vieillissement sain et actif, maintiennent et améliorent la qualité de vie des personnes âgées et identifier et répondre aux besoins croissants de la population vieillissante ».* Avec la prochaine réunion de haut niveau des Nations Unies sur la CSU qui se déroulera en septembre 2027, le moment est venu de montrer comment ces engagements sont tenus pour les personnes âgées.

Parallèlement à l'action visant à étudier les facteurs qui façonnent notre santé et notre bien-être tout au long de la vie et à s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des inégalités, il est essentiel d'investir dans la CSU. Celle-ci répond aux besoins et défend les droits des personnes âgées afin de transformer ces engagements en actions et promouvoir la santé pour tous, à tous les âges.

Nous appelons donc les gouvernements et les acteurs de la santé à tous les niveaux à intensifier les investissements dans la CSU et à promouvoir des systèmes de santé et de soins tenant compte de l'âge et du handicap et sensibles au genre qui fournissent des services équitables, intégrés et centrés sur la personne, fondés sur de solides approches de soins de santé primaires favorisant le vieillissement en bonne santé pour tous.

Cela doit inclure :

- **S'attaquer aux obstacles auxquels les personnes âgées sont confrontées pour exercer leur droit à la santé**, y compris ceux liés à la disponibilité, à l'accessibilité, à l'acceptabilité et à la qualité des services, ainsi qu'à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge dans leur financement, leur conception et leur prestation.
- **Protéger les personnes âgées des difficultés financières en supprimant les dépenses de santé à charge des populations âgées**, en les reconnaissant comme le groupe d'âge le plus à risque de dépenses de santé catastrophiques – un risque qui

augmente pour ceux qui gèrent plusieurs maladies chroniques ou qui ont besoin de soins et de soutien à long terme.

- **Veiller à ce que les programmes de prestations de la CSU aident toutes les personnes âgées à accéder à des services de santé et de soins intégrés qui répondent à leurs besoins**, de la promotion et de la prévention au traitement, à la réadaptation, aux soins palliatifs et aux soins et soutiens de longue durée, ainsi qu'à l'accès aux médicaments, vaccins et produits d'assistance nécessaires avec une protection financière.
- **Investir dans les éléments constitutifs d'un système de santé adapté à un monde vieillissant**, y compris la prestation de services ; la main-d'œuvre ; les produits médicaux, les vaccins et les technologies d'assistance ; les systèmes de données et d'information ; le financement ; le leadership et la gouvernance.
- **Financer et habiliter les gouvernements locaux et infranationaux à fournir des soins de santé adaptés aux personnes âgées**, les gouvernements nationaux fournissant un financement explicite et direct aux municipalités, districts et conseils départementaux et les tenant responsables de l'adaptation des services au vieillissement de la population, notamment par le biais d'initiatives adaptées aux personnes âgées et axées sur la communauté qui atteignent les personnes âgées là où elles vivent.
- **Promouvoir une approche de la CSU fondée sur les droits, en veillant à** ce que les voix de tous les groupes, y compris les personnes âgées, soient entendues dans la conception et la prestation des services de santé et de soins à tous les niveaux.
- **Utiliser la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la CSU de 2027 pour renforcer la responsabilité envers les personnes âgées**, y compris en s'engageant dans la Déclaration politique à collecter, analyser et communiquer des données sur la santé ventilées par âge, sexe et handicap – en utilisant des groupes d'âge de cinq ans sans limite d'âge supérieure – afin que les progrès pour les personnes âgées puissent être mesurés et que les gouvernements soient tenus responsables.

Pour plus d'informations sur les obstacles auxquels les personnes âgées sont confrontées pour exercer leur droit à la santé et sur la manière dont nous pouvons collectivement progresser vers la réalisation de la CSU adaptée à un monde vieillissant, veuillez consulter la page Couverture sanitaire universelle - HelpAge International.

Nous avons hâte de travailler avec vous pour concrétiser cette vision.

Nous vous prions d’agréer l’expression de nos sincères salutations.

Organisations

Particuliers